

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBON-ET-SALVERGUES**

EN DATE DU 15 JUIN 2018

NOMBRE DE MEMBRES : 07

Afférents au Conseil Municipal : 07

En exercice : 07

Qui ont pris part à la délibération : 05

Date de la convocation : 07/06/2018

Date d'affichage : 07/06/2018

L'an deux mille dix-huit et le quinze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CASARES Marie (Maire).

Présents : Mmes MM. CASARES Marie - GOUT Aline - GOUT Jacky - FAGES Jean-Guy

Absents excusés : MM. COLLET David - BASCOUL Jérôme - GUIPPONI Noël

Procuration de vote donnée par Monsieur COLLET David à Madame GOUT Aline.

Madame GOUT Aline a été nommée secrétaire.

A 20 heures 30 minutes, Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la précédente séance en date du 06 avril 2018 qui est unanimement approuvé.

1. Vote du Compte Administratif 2017 :

- **Budget principal**
- **Budget annexe eau et assainissement**
- **La Clairière**

Le quorum n'a pas été atteint : 3 membres présents sur 7 (car Mme CASARES, Maire, ne doit pas être présente et les procurations ne comptent pas), le vote a été reporté au 25 juin 2018.

2. Convention avec l'Office National des Forêt pour la mise à disposition de l'emprise du captage de la source de « La Calmette »

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la source située sur la parcelle cadastrée Section G – n° 168, dans la Forêt Domaniale de l'Espinouse (propriété de l'Etat), présente un intérêt évident pour l'alimentation en eau potable des habitants du Hameau de LA CALMETTE.

Pour permettre de régulariser l'exploitation de cette source, il convient de passer une convention autorisant la commune à occuper la dite parcelle à usage de :

- Captage de la source
- Canalisations

Madame le Maire présente à cet effet la proposition reçue par l'Agence Territoriale Hérault/Gard de l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal accepte le projet de convention de mise à disposition de l'emprise du captage de la source LA CALMETTE, avec effet au 1er janvier 2018, et autorise Madame le Maire à la signer.

3. Demande d'application du Régime Forestier : parcelles cadastrées section D 6, 9, 10, 11, 16, 17, 19, 22

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un espace boisé, secteur d'AGOUDET, parcelles cadastrées Section D n° 6, 9, 10, 11, 16, 17, 19 et 22. Il est envisagé de confier la gestion de cet espace boisé à l'Office National des Forêt (ONF) et de demander l'application du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier pour lesdites parcelles.

4. Fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Demande d'aide financière pour le Projet d'isolation du bâtiment communal du Presbytère (Dispositif CEE/TEPCV) – Modification de la Délibération 77/2017

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a approuvé le choix du projet suivant pour demande d'attribution du fonds de concours aux communes sur la base suivante :

Le Projet d'isolation du bâtiment communal du Presbytère (Dispositif CEE/TEPCV)

Coût estimatif de l'opération hors taxes : 55 654,91 € HT.

Plan de financement proposé :

- Part communale (Taux = 50 %) : 27 827,46 €

- Fonds de concours communautaire (Taux = 50%) : 27 827,45 €

Considérant que la commune a eu notification d'une aide financière dans le cadre du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV », dispositif CEE, mis en œuvre par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL) pour un montant de 30 000,00€.

Il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Le Projet d'isolation du bâtiment communal du Presbytère

Coût estimatif de l'opération hors taxes : 55 654,91 € HT.

Plan de financement proposé :

- PNRHL (Dispositif CEE/TEPCV) : 30 000,00 €

- Part communale : 12 827,46 €

- Fonds de concours communautaire : 12 827,45 €

Le Conseil Municipal approuve la modification du plan de financement.

5. Adhésion de la commune de Saint Salvi de Carcavès à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc

Vu la délibération D_2018_137 du conseil communautaire acceptant l'adhésion de la commune de Saint Salvi de Carcavès à la Communauté de communes au 1er janvier 2019,

Vu la notification de la délibération par le Président de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc en date du 6 juin 2018,

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion de la commune de Saint Salvi de Carcavès à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au 1^{er} janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 heures trente minutes.

Fait en Mairie de CAMBON-ET-SALVERGUES, le 15 juin 2018

Marie CASARES
Maire

